



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25/3/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : PINVIDIC Anne, COMBEMOREL Mickael, TIET Valérie.

Mme FRANDON Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

2021D0011 approbation du Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 25/3/2021

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25/3/2021**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur POINT, Adjoint en charge des finances.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : PINVIDIC Anne, COMBEMOREL Mickael, TIET Valérie.

Mme FRANDON Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

2021D012 approbation du Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bruno POINT, 1<sup>er</sup> adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M Gérard BECT.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b> :	- dépenses :	429 768.31
	- recettes :	559 301.75
	- excédent :	129 533.44
<b>INVESTISSEMENT</b> :	- dépenses :	123 831.16
	- recettes :	102 888.52
	- déficit:	20 942.64

Restes à réaliser en dépenses : 90 900  
Restes à réaliser en recettes : 70 672

**EXCEDENT GLOBAL 2020** 108 590.80  
**RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2020** 330 709.88

2) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.  
Le compte administratif a été voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme  
A St-Barthélémy le 25/3/2021  
Le Maire, Gérard BECT





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25/3/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : PINVIDIC Anne, COMBEMOREL Mickael, TIET Valérie.

Mme FRANDON Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

### **2021D-013 – Réalisation d'un diagnostic Eclairage Public**

Le diagnostic du patrimoine relatif à l'éclairage public permet l'analyse technique et financière du réseau par un bureau d'étude afin d'établir un état des lieux de ce patrimoine (points lumineux, armoires de commande...) et ainsi d'obtenir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Considérant que le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics fixe à 25 000 euros HT le seuil de dispense de procédure pour l'ensemble des acheteurs soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et que le montant d'un diagnostic ne dépasse pas cette somme ;

Considérant que la technicité et la complexité d'une telle étude ne permettent pas à la commune de répondre elle-même de manière pertinente à la définition et à la gestion du besoin ;

Considérant que TE38 propose d'établir un tel diagnostic ; que son programme permet, outre l'état des lieux du patrimoine, de recueillir des recommandations d'améliorations et de mise en conformité du patrimoine ainsi que de hiérarchiser et chiffrer les différentes actions à engager afin de constituer une aide à la décision pour la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public ainsi que l'élaboration de la cartographie informatique du réseau sur tout ou partie de la commune ;

Considérant qu'il est donc de l'intérêt de la commune, membre de TE38, de faire appel aux compétences de ce dernier afin de réaliser le diagnostic de son patrimoine relatif à l'éclairage public ;

Considérant par ailleurs que la délibération n° 145 du conseil syndical de TE38 du 8 décembre 2014 prévoit la participation de ce dernier pour la réalisation d'un diagnostic selon le plan de financement suivant :



# COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 29/03/2021  
Reçu en préfecture le 29/03/2021  
Affiché le 29/03/2021  
ID : 038-213803638-20210325-2021D013-DE

Commune	Patrimoine EP (nb points lumineux)	Part. TE38	Part. Commune		
		en %	en %	En montant pour mission de base (1)	En montant pour mission complète (2)
dont TE38 ne perçoit pas la TCCFE	≤ 50	60%	40%	410 €	mission de base + option éclairage sur devis joint
	50 - 100			900 €	
	101 - 200			1 420 €	
	201 - 300			1 730 €	
	> 300			selon devis joint	
dont TE38 perçoit la TCCFE	≤ 50	80%	20%	205 €	mission de base + option éclairage sur devis joint
	50 - 100			450 €	
	101 - 200			710 €	
	201 - 300			865 €	
	> 300			selon devis joint	

(1) : Mission de base = Diagnostic + cartographie

(2) : ~~Mission complète - Mission de base (diagnostic + cartographie) + Option étude éclairage~~

Considérant enfin que TE38 prend en charge le coût du diagnostic lorsque la commune transfère sa compétence dans les six mois suivants la restitution du diagnostic ;  
Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande la réalisation par TE38 du diagnostic de l'éclairage public avec étude de l'éclairage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

## DECIDE

**DE FAIRE RÉALISER** par TE38, un diagnostic de l'éclairage public de la commune (points lumineux, armoires de commandes et cartographie numérique du réseau et étude d'éclairage) ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs ;

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 25/3/2021

Le Maire, Gérard BECT







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25/3/2021**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : PINVIDIC Anne, COMBEMOREL Mickael, TIET Valérie.

Mme FRANDON Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

2021D-014 - ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE MARCOLLIN

Réseau électrique

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants

- 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 134 888€
- 2 - le montant total de financement externe serait de : 126 361€
- 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 0€
- 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : 8 527€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maitre d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

**PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 134 888€

Financements externes : 126 361€

Participation prévisionnelle : 8 527€ (frais TE38 + contribution aux investissements)

**PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0€

Travaux réseau France télécom



Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	35 918€
le montant total de financement externe serait de :	4 440€
la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 710€
la contribution <i>aux</i> investissements s'élèverait à environ :	29 768€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

**PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 35 918 € Financements externes : 4 440 €  
Participation prévisionnelle : 31 478€ (frais TE38 + contribution aux investissements)

**PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 1 710 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 25/3/2021

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25/3/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : PINVIDIC Anne, COMBEMOREL Mickael, TIET Valérie.

Mme FRANDON Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

2021D-015 - ENEDIS CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
POUR IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE  
CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la société ENEDIS VIENNE à fins de raccordement de Producteur Haute Tension Souterrain pour alimenter le projet de la SCI les Roches (Pisciculture MURGAT)

Il indique que cette proposition prévoit la signature d'une convention de servitude concernant la pose d'une armoire électrique de type AC3M dans l'aire de jeux située à proximité des Lotissements à l'extrémité Est du Village.

Il précise qu'une indemnité symbolique de 300 € sera versée à la commune, et que cette convention fera l'objet d'un enregistrement en la forme d'un acte authentique, les frais inhérents étant à la charge d'ENEDIS.

**Le Conseil après avoir entendu cet exposé**

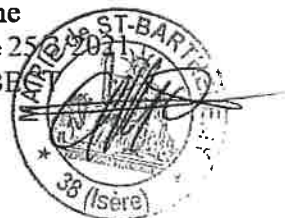
**AUTORISE M le Maire à signer ladite convention**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 25/03/2021

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25/3/2021**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : PINVIDIC Anne, COMBEMOREL Mickael, TIET Valérie.

Mme FRANDON Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

2021D-016 - TRAVAUX Montée de la Poyat ET CHEMIN  
D'ACCES LOTISSEMENTS LES PLEIADES ET LA MATINIÈRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de rénover la voie dite Montée de la Poyat, et la voirie desservant les lotissements des Pléiades et de la Matinière.

Il explique que la portion de voirie comprise entre la voie desservant la Galinière et celle propre à la desserte des colotis des Pléiades appartient à la commune qui est par conséquent tenue d'assurer son entretien.

A cet effet M le Maire détaille au Conseil Municipal, les différentes propositions qu'il a reçu concernant ces travaux

**Le Conseil, après échanges,**

**DECIDE** de retenir la proposition de la société GMTP concernant les travaux à réaliser Montée de la Poyat pour la somme de 5 970 € T.T.C.

**DECIDE** de retenir la proposition de la société HAREZ TP concernant les travaux de voirie des lotissements pour la somme de 23 126.40 € T.T.C.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 compte 2152

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 25/3/2021

Le Maire, Gérard BECT







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25/3/2021**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, BOUVIER Baptiste, FRANDON Jean-Claude, FRANDON Sylvaine, GLEONEC Dominique, GUEDENET Brigitte, MOREL Caty, POINT Bruno, REZKALLAH Habib, SCANDOLA Marc, SERPINET Claude, et Laurent GIRIER

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS** : PINVIDIC Anne, COMBEMOREL Mickael, TIET Valérie.

Mme FRANDON Sylvaine a été nommée secrétaire de séance.

2021D-017 - Approbation marche de maitrise d'œuvre  
MAPA Aménagement de sécurité/Cheminement piétons  
Route de Marcollin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la séance du 30 juillet 2020 lors de laquelle la décision a été prise de réaliser des aménagements de sécurité et un cheminement piétons le long de la Route de Marcollin.

Il présente à l'assemblée les plans du projet tels qu'ils ont été établis lors de l'étude de faisabilité réalisée par la société Alp Etudes.

Il indique qu'il convient à présent de valider le marché de Maitrise d'œuvre correspondant à ses travaux.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la société Alp Etudes pour la somme forfaitaire de 29 952 € T.T.C., correspondant à 6.5 % du montant du coût prévisionnel des travaux.

Il précise que ce montant sera ajusté en fonction des résultats de la consultation des entreprises candidates à la réalisation des travaux.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**RETIENT** la proposition de la société Alp Etudes telle que celle-ci a été présentée par M BECT

**CHARGE** M BECT des formalités administratives inhérentes à la conclusion du MAPA de Maitrise d'oeuvre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 25/3/2021

Le Maire, Gérard BECT

